



Droit de visites des grands parents

Par **GUERRET**, le **15/02/2012** à **17:22**

Bonjour, rn Mon petit fils vie au Royaume >Unie avec sa maman (ex épouse de mon fils) à Cambridge . mon fils vie également à Cambridge , divorcé depuis 4 ans il ne parvient pas malgré un jugement (barister) à voir régulièrement son fils .rnLes parents de mon petit-fils se sont marier en France , ont vécue ensemble 3 ans puis sont partie vivre auprès de la maman de l'ex épouse de mon fils à Cambridge , la suite: séparation , divorce et depuis mon fils vie avec sa maman et mon fils ne peut le voir régulièrement malgré une longue et couteuse procédure. rnje suis le grand-père et je souhaite avoir le droit de visite de mon petit fils et également le recevoir au moins quelques jours par an chez moi en Dordogne. comment faire? idem pour la grand mère qui vie à Paris.rnMerci de m' apporter votre éclairage.